

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/04/3

Date de la convocation : 28 mars 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 18h57	Acte exécutoire à compter du : 14 avril 2025	Affichée en Mairie le : 14 avril 2024
--	--	--	---

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (18)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. BEN ARIF Samir
Mme MACAIGNE Christèle	M. RUPPERT José	
M. MARRELLA Vincent	M. BARBARAS Pascal	
M. DUMON Joël	Mme DA ROCHA Maria	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MUHLMANN Aude procuration à M. Didier NOBILE
Mme OUTOMURO Clotilde procuration à Mme Veronica WAGNER
M. SAUDRY Thierry procuration à Mme Christel MACAIGNE
Mme BENCI Monique procuration à M. Vincent MARRELLA
Mme BALZER Lise procuration à M. Charles RISSER
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
Mme GATTO Josiane procuration à Mme Rose Marie INTERRANTE
M. VILLA Victor procuration à M. Samir BEN ARIF
Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Joël DUMON

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. IORFIDA Serge
M. IAFRATE Michel

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

3. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyages 2025 - 2030.

Le présent schéma départemental constitue le quatrième document cadre adopté depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Il fixe les obligations et recommandations pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage sur la période 2025-2030.

Principaux éléments du schéma :

1. Bilan du schéma précédent (2017-2023)

- Réalisation de nouvelles aires de grand passage et d'aires permanentes d'accueil.
- Identification des infrastructures non réalisées ou en besoin d'amélioration.
- Accent mis sur l'accompagnement social et la sédentarisation progressive.

2. Prescriptions pour 2025-2030

- Augmentation du nombre de places dans les aires permanentes d'accueil (+130 places).
- Création de 2 nouvelles aires de grand passage (+400 places).
- Mise en place de solutions d'habitat adaptées pour les familles en voie de sédentarisation.
- Identification de terrains de délestage pour les stationnements temporaires.
- Amélioration des conditions de gestion et d'entretien des infrastructures existantes.

La commune, en tant que membre de son EPCI, est concernée par les prescriptions du schéma qui prévoient la création ou l'extension d'aires d'accueil et la mise en place de dispositifs d'accompagnement. Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur ce projet et formule son avis.

VU le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030

;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

VU les articles L.5217-2, L.5216-5 et L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la compétence des EPCI en matière d'accueil des gens du voyage ;

CONSIDERANT l'importance d'adopter une approche concertée et adaptée aux réalités locales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2030.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 11 avril 2025.

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,

A blue ink signature of Jonathan DOLBEAU.

Jonathan DOLBEAU